SAMEDI 28 MARS 1840. EDITION DE PARIS NUMERO 88.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

LE CONSTITUTIONNEL,

JOURNAL DU COMMERCE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

On s'abonne à *Paris*, au bureau du CONSTITUTIONNEL, rue Montmartre, n. 121, où l'on reçoit les réclamations des personnes qui ont des griefs à exposer, et les avis qui intéressent le public. Dans les *départemens*, on s'abonne chez les libraires, les directeurs de poste, et, *sans augmentation de prix*, chez les directeurs des Messageries de la rue Notre-Dame-des-Victoires, et des Messageries Laffitte et Caillard. Prix de l'abonnement : 7 fr. pour un mois, 20 fr. pour trois mois, 40 fr. pour six mois, et 80 fr. pour l'année, franc de port. Les Annonces, agréées, sont reçues à raison de 1 fr. la ligne. L'envoi de leur prix a lieu comme pour les abonnemens.

Paris

27 MARS.

La victoire du Ministère, qu'il nous soit permis de le dire, a été saluée comme une victoire du pays. C'est que cette victoire nous vaut une précieuse conquête : celle de l'ordre. Oui, quoi qu'en disent les organes du parti qui s'appelle conservateur, la cause de l'ordre, la cause de la sécurité publique, la cause des intérêts matériels, tout aussi bien que la cause de la politique parlementaire et nationale, était du côté du Ministère. Depuis long-temps, le Pouvoir, incapable de se faire une majorité fixe, vivait d'une vie précaire, et ne semblait jamais assuré de son lendemain. Cette position incertaine et branlante du Gouvernement tenait tout en alarme, et l'imminence permanente d'une crise politique plaçait incessamment la société sous la menace d'une crise industrielle et commerciale. L'esprit inquiet des capitaux interrogeait autant la situation générale que la solvabilité des particuliers, il suspendait le crédit, ou faisait payer aux travailleurs une prime proportionnée aux risques qu'on croyait entrevoir dans les destinées de l'Etat.

Aujourd'hui il y a un Ministère; il y a une majorité; la stabilité de l'un est garantie par l'importance numérique de l'autre. Interrogez la Banque, le commerce, et tous ses dégrés, toutes ces classes laborieuses dont la fortune ne repose pas seulement sur leur activité propre, mais aussi sur ce sentiment de confiance qu'inspire à tous un Pouvoir bien assis ; interrogez tous ces intérêts solidaires de la bonne ou de la mauvaise assiète des Gouvernemens, demandez-leur quelle impression ils ont ressentie à la nouvelle du grave résultat proclamé dans la séance d'hier. Ils vous diront que c'est la sécurité publique qui est sortie de ce scrutin solennel. L'agitation de la Chambre passait de plus en plus dans le pays. Maintenant, voilà quelque chose de constitué. Voilà un Ministère qui a trouvé enfin cette majorité qui échappait à tous ses prédécesseurs. L'anarchie cesse. Le mouvement régulier de la politique et des affaires nous sera rendu.

C'est beaucoup pour l'ordre matériel : ajoutons que, par la discussion seule, l'ordre intellectuel et moral avait gagné quelque chose. On a dit que le Gouvernement représentatif devait être le Gouvernement de l'intelligence. Le Cabinet n'a-t-il pas montré qu'il remplissait au moins cette noble condition de nos institutions électives? Le Pouvoir a-t-il tenu souvent un langage plus digne et plus élevé? Et à ceux qui demanderont avant tout aux hommes d'Etat l'élévation du cœur, nous répondrons que c'est du cœur que part l'éloquence dans des situations si difficiles. Ce n'est pas tout. Un grand et utile exemple a été donné par ce Cabinet. Trois de ses orateurs ont parlé, tous trois l'ont fait avec un mérite auquel la Chambre entière a rendu hommage. Mais au moment même où l'un d'eux grandissait par la parole, il venait proclamer hautement son respect pour les droits de la hiérarchie introduite dans le sein même du Cabinet. Dans un temps où l'indiscipline des ambitions politiques se révolte contre les supériorités de situation les mieux acquises, cette leçon de modestie, relevée par le talent, ne restera pas sans résultat. Quand l'ordre hiérarchique est en haut, il descend dans tous les degrés de l'organisation administrative.

Les feuilles légitimistes affirment aujourd'hui que tous les députés appartenant aux opinions qu'elles défendent, ont voté dans la séance d'hier contre le Ministère. Ces journaux sont, sans nul doute, bien informés des faits et gestes de leur parti, et nous devons conclure de leur révélation qu'il faut compter dans le chiffre de la minorité qui a appuyé l'amendement d'Angeville les 20 ou 25 voix légitimistes. L'Opposition de droite se trouve donc singulièrement amoindrie, et c'est tout au plus si elle s'élèvera à 120 voix, quand des 158 suffrages en faveur de l'amendement, on aura déduit les voix légitimistes, celles des doctrinaires dissidens, celles de quelques partisans du 12 mai, et celles de l'extrême gauche.

A propos du vote d'hier, nous devons dire que M. Hippolyte Passy s'est abstenu d'y prendre part. M. Dufaure, au contraire, n'a pas cru pouvoir renoncer à remplir son mandat de député ; il a voté contre l'amendement et pour la loi.

Nous avons reproduit hier, d'après *le Moniteur*, une ordonnance du Roi, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, et qui établit, auprès des facultés des lettres, trois ordres d'agrégés. Les épreuves publiques d'un concours spécial seront encore ici la pierre de touche des capacités. Par une disposition particulière, qui autorise les candidats reçus à ouvrir des cours complémentaires dans le local même des facultés dont ils font partie, le talent des jeunes agrégés pourra se faire jour immédiatement, et les succès obtenus par eux devant le public appelé à les juger, seront comptés dans l'appréciation de leurs titres à une nomination officielle. Dans certaines académies, dans quelques administrations, on présente une liste de candidats désignés au choix de l'autorité. Ici ce sera réellement le public dont les suffrages désigneront au choix du ministre les candidats *qui auront bien mérité de lui*, et la nomination ministérielle interviendra comme une justice, jamais comme une faveur.

Une ordonnance semblable concernant les écoles de droit avait été rendue mercredi dernier. Après avoir réveillé l'émulation chez les élèves, M. le ministre a voulu s'occuper des professeurs, et nous pouvons ajouter qu'il l'a fait avec un plein succès. Une troisième création, analogue aux deux premières, va bientôt amener le concours et l'agrégation dans la faculté des sciences. Quand on songe aux résultats obtenus par ces moyens dans l'enseignement supérieur des écoles de médecine, aux grandes et illustres renommées qui sont sorties de là pour s'étendre et briller sur toute l'Europe, aux immenses services rendus à la science par cette active émulation, cette ambition féconde de toutes les capacités, on ne peut qu'espérer et prévoir, dans toutes les branches de l'enseignement national, les mêmes résultats, les mêmes succès. M. le ministre de l'instruction publique a la ferme conviction que ces espérances ne seront point trompées. L'avenir de ces nouvelles institutions, dues à son zèle éclairé, est tout entier dans le passé de notre école de médecine.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le Tancrède, arrivé à Marseille le 23, n'a pas apporté les dépêches de Constantinople ; le bateau à vapeur de cette ligne n'était pas arrivé à Syra au passage du paquebot.

Nous avons cependant reçu le *Journal de Smyrne* du 7, M. l'amiral Lalande ayant expédié à Syra le brick *le Bougainville*, avec la valise de Smyrne.

Les dates les plus récentes des nouvelles de Constantinople sont du 3. Notre correspondant nous mande que dans la journée du 2 l'internonce d'Autriche a eu une conférence avec Chosrew et Reschid-Pacha. Il leur a dit : « Je vous donne franchement mon opinion et en confidence, qu'il vous convient de vous entendre directement avec Mehemet-Ali, et d'en finir un moment plus tôt. Sans doute les grands préparatifs qu'il fait pour démontrer aux puissances qu'il veut braver leurs intimations, n'empêcheraient pas qu'on le mît à la raison si l'Europe prenait la ferme résolution de le combattre ; mais il me paraît impossible qu'on l'attaque sans qu'une guerre générale éclate. La France est décidée à opposer la force à toute agression contre le territoire qu'il occupe. Quant à mon gouvernement, il ne fera qu'intervenir amicalement pour empêcher la Russie, la France, l'Angleterre et la Prusse de tirer l'épée. Si contre toute attente l'intervention amicale de l'Autriche n'empêche pas le conflit entre les cinq puissances, elle restera simple spectatrice de la lutte qui pourra s'engager. Mon cabinet avait espéré que, de commun accord avec l'Angleterre, on amènerait le gouvernement français à des voies de conciliation ; mais malheureusement, d'après les dernières notifications qu'il a faites à mon cabinet, il tient fortement à ce que la Syrie soit héréditaire ; il a fait la même notification aux cabinets de Londres, Berlin et Saint-Pétersbourg ; aucun d'eux n'a voulu plier, mais ils répugnent également à rompre avec la France, et, tout en lui montrant de la froideur, ils seraient bien aises que la Porte voulût entrer en négociations directes avec Mehemet-Ali. Les puissances qui désirent le plus vous voir vous entendre avec lui sont l'Autriche et la Prusse. Nous ne tiendrons pas le même langage à Mehemet-Ali. Notre consul à Alexandrie a l'ordre de faire au pacha les mêmes intimations que ceux de Russie, d'Angleterre et de Prusse. L'ambassadeur que vous envoyez à Londres pour assister aux conférences ne pourra pas changer les résolutions de la France, de résister aux puissances qui veulent agir pour vous contre Mehemet-Ali pour le contraindre par la force. Elle s'y opposera et restera séparée. L'Angleterre ni la Russie ne peuvent l'empêcher d'envoyer des secours au pacha d'Egypte. Le parti le plus sage que vous ayez à prendre, c'est de commencer à entrer en arrangement avec Mehemet-Ali. »

Chosrew et Reschid-Pacha ont paru affligés du langage que leur a tenu l'internonce. Ces deux ministres ont demandé une entrevue à lord Ponsomby.

Le *Journal de Smyrne* du 7 prétend au contraire que « la France, reconnaissant enfin l'injustice de la plupart des prétentions de Mehemet-Ali, a renoncé à les soutenir et s'est décidée à faciliter par sa coopération la solution de la question orientale. »

On lit dans la correspondance du même journal :

« S. Exc. M. le comte de Pontois, ambassadeur de France, a fait hier une visite à S. Exc. Reschid-Pacha, dans laquelle on pense qu'il a été question de la situation actuelle de la politique. On a généralement vu avec plaisir à Constantinople que le léger nuage qui avait semblé un instant menacer la bonne harmonie qui n'a cessé de régner depuis des siècles entre la Sublime-Porte et la France était entièrement dissipé, et que l'espèce de froideur que l'on avait cru remarquer dans les relations diplomatiques des deux cabinets avait fait place aux témoignages réciproques d'une amitié sincère et consacrée par le temps. »

Par le *Sud* et le *Sémaphore* de Marseille, nous avons des nouvelles d'Alexandrie du 7.

Mehemet-Ali était parti le 6 pour le Caire ; selon les uns, le vice-roi se propose d'inspecter quelques troupes et des travaux de fortification ; selon les autres, il aurait dû partir pour calmer une sédition.

Les préparatifs de guerre continuent. Il vient d'arriver à Alexandrie un régiment d'artillerie avec 70 pièces de canon. Ce régiment est campé près de la colonne de Pompée. L'ordre a été donné aux 20,000 hommes qui stationnaient au Caire de se porter en partie à Alexandrie et en partie dans la Syrie.

Selim-Pacha, qui commandait dans l'Yemen, est revenu en Egypte ; on y attend aussi Kurschid-Pacha, général de l'armée d'Arabie.

La peste continue à faire quelques victimes : on dit qu'elle a aussi éclaté en Syrie.

Ibrahim-Pacha fait réparer les anciennes fortifications de Saint-Jean-d'Acre et en établit de nouvelles.

L'armée de Syrie, sous les ordres d'Ibrahim Pacha, est composée de
23 régimens d'infanterie régulière,
13 —— de cavalerie,
4 —— d'artillerie,
6 bataillons réguliers détachés,
14 mille hommes de cavalerie irrégulière,
8 mille hommes d'infanterie idem.

L'amiral Lalande, dont le départ de Smyrne avait été annoncé par erreur, devait partir le 15 courant ; il attendait 8 vaisseaux qui doivent arriver de France. Les deux flottes française et anglaise occupent toujours les mêmes positions.

La Quotidienne annonce, d'après une lettre de Constantinople du 4, que l'armée du shah, qui s'était mise en marche pour Kerman, où une révolte avait éclaté, s'est détournée rapidement de son chemin et se porte sur Bagdad, après s'être emparée de deux villes de l'Arménie Bayazid et Van. Cette agression inattendue aurait inspiré des craintes pour la sûreté de Bagdad, et on assurait que l'ambassadeur de Russie, pressé par Reschid-Pacha, avait jugé que le *casus fœderis* prévu par le traité d'Unkiar-Skelessi, devait être mis à exécution, et avait requis la flotte et l'armée russe pour protéger les possessions du sultan.

Nous croyons que cette nouvelle mérite confirmation d'autant plus que nous trouvons dans une lettre de Constantinople du 3, la nouvelle suivante :

« Les lettres de Trébisonde, reçues par le dernier bateau à vapeur, annoncent que le shah de Perse était parti de Téhéran avec toute sa cour et huit mille hommes de troupes, dont six mille de troupes régulières, et deux mille de cavalerie irrégulière. Il paraissait vouloir se diriger vers Ispahan, mais on ignorait au juste le véritable but de cette expédition, qui donnait lieu à une foule de conjectures et aux commentaires les plus contradictoires. On disait, entr'autres, qu'elle était destinée pour Schiras dont les habitans s'étaient montrés, comme à l'ordinaire, peu disposés à payer leurs contributions, et qu'on espérait faire rentrer dans le devoir par cette démonstration. Enfin, quelques personnes croyaient, avec beaucoup moins de vraisemblance que le shah voulait se porter du côté du golfe Persique, à l'effet d'obliger les Anglais d'abandonner les positions dont ils se sont emparés dans ces derniers temps, notamment de Karack. On ajoute en général peu de foi à cette dernière supposition.

NOUVELLES D'ARAGON.

L'attaque de Castellote et d'Alliaga a, dit-on, été fixée au 21. Llangostera s'est porté près de Castellote avec plusieurs bataillons.

Cabrera a été nommé récemment par don Carlos commandant-général des troupes royales.

Les dernières lettres de la Catalogne annoncent que Séguira, étant entièrement rétabli, a repris le commandement des carlistes. Le bruit court que Tristany a été arrêté et condamné à être fusillé.

CRISE MINISTERIELLE EN BELGIQUE.

Les journaux belges rapportent que les ministres ont l'intention de rester au pouvoir et d'attendre de pied ferme le retour de la chambre des représentans.

Ils se proposent de provoquer un second vote sur l'affaire de M.

VAUTRIN,

Drame en cinq actes et en prose,

PAR M. DE BALZAC.

L'interdiction du drame de *Vautrin* a causé une surprise générale. On a voulu connaître les causes de cette mesure de rigueur. La pièce, disait-on, est d'une révoltante immoralité. Je le veux bien ; mais la censure l'avait approuvée ; cette censure, si chatouilleuse sur l'article des mœurs, avait lu, relu, examiné, noté, commenté le drame de M. de Balzac : elle avait adouci avec un soin pudique toutes les aspérités du rôle de Vautrin ; enfin, la permission officielle avait été transmise à M. Harel, qui, tranquille sur l'événement, terminait à grands frais les préparatifs nécessaires pour mettre ses brigands en campagne et s'endormait sur la foi des traités, faisant ce qu'un écrivain de la nouvelle école appellerait des rêves d'or. Peut être le dialogue a-t-il été dénaturé sur la scène, peut-être les acteurs ont-ils éludé les lois de la censure. Mais non ; ils ont adopté sans réserve les corrections des censeurs : ils n'ont pas ajouté un seul mot au langage des voleurs, aux phrases plus décentes des autres personnages. L'immoralité de la pièce a donc été le prétexte et non le véritable motif de son interdiction. On assure que c'est Frédérick-Lemaître qui, en changeant trois fois de perruque, a scandalisé les austères gardiens des mœurs publiques. L'autorité s'est effrayée d'un succès de perruque.

Je dis « succès de perruque », et ce n'est pas sans y avoir réfléchi. Je crois que M. de Balzac s'est trompé sur la nature de son talent. Il a montré dans quelques-uns de ses ouvrages, et notamment dans *Eugénie Grandet*, le meilleur de ses romans, un vrai talent de description des lieux, d'observation des caractères et de style ; il paraît avoir fait une étude particulière de la langue des voleurs. Mais cela ne suffit pas à l'écrivain dramatique ; il doit, en développant le sujet du drame, ne jamais s'écarter de la vraisemblance. S'il a besoin d'un personnage vicieux ou criminel, ce n'est pas sur ce personnage que l'intérêt doit se porter ; cela est contraire à toutes les bienséances, et finit, la curiosité une fois satisfaite, par refroidir ou révolter les spectateurs. Molière aurait manqué son but si, pour rendre Tartufe moins odieux, il eût mis dans son cœur d'hypocrite un seul sentiment honnête. Il est permis à l'auteur dramatique de se saisir des mauvaises passions, de l'égoïsme, de l'hypocrisie, de la soif inextinguible de l'or, de l'ambition, de l'envie et de tous les fanatismes. Mais il faut conserver à ces passions leur caractère distinctif ; c'est là précisément ce qui constitue la vraisemblance et produit l'effet moral sans lequel il n'y a point de succès durable. Ce n'est pas la première fois qu'un chef de voleurs et d'assassins a paru au théâtre. En 1721, le comédien Le Grand fit représenter une pièce en trois actes, intitulée : *Cartouche*. Tout le monde s'occupait alors à Paris de ce fameux brigand et du procès qui s'instruisait contre lui. Cartouche n'eut pas besoin de perruque pour attirer la foule. Les ruses, les ressources, les aventures de cet étonnant voleur, formaient bien l'action de la comédie ; mais il n'éprouvait aucun remords de conscience ; il ne faisait parade ni de sensibilité, ni de dévoûment romanesque ; et lorsque justice était faite de ses crimes, le public ne manquait pas d'applaudir. Cependant cette comédie, composée avec talent, n'a pu se soutenir sur la scène. De pareils sujets n'excitent qu'une curiosité mêlée de dégoût.

Le Vautrin de M. de Balzac n'est pas comme Cartouche un personnage historique ; c'est le capitaine Roland de *Gil-Blas* élevé et perfectionné dans les bagnes. Ce qui le distingue du commun des forçats, c'est une imagination féconde, une connaissance parfaite du grand monde, une audace inouie, et un cœur sensible. Voici son histoire ou plutôt son roman ; ce roman est un peu embrouillé ; mais je vais tâcher de l'éclaircir.

C'était en 1792, Louise de Vandrey épousa le duc de Montsorel qui la conduisit à Valence, où sept mois après son mariage, elle accoucha d'un fils. M. le duc de Montsorel, surpris de cette fécondité prématurée, et rappelant ses souvenirs, se mit en tête que cet enfant était le fruit d'une conversation criminelle de sa femme avec un certain vicomte de Langeac. Le duc de Montsorel, jaloux comme Othello, et d'une violence extrême, fit des scènes affreuses à cette pauvre femme, qui était, s'il faut en croire M. de Balzac, un modèle de vertu. Les menaces de ce farouche mari, qui devait être une espèce de Barbe-Bleue, fait pour épouvanter les femmes innocentes, furent si terribles, que la duchesse se trouva forcée d'abandonner son enfant ; ce n'est pas tout : elle consentit encore, pour avoir la paix, à recevoir dans le berceau de cet enfant, un petit nou risson, qu'une courtisane espagnole, dona Mendea, venait de mettre au monde, et dont M. le duc de Montsorel s'attribuait bénignement la paternité. Cet enfant naturel, nommé le marquis Albert, passa dans le monde pour le fils légitime et l'héritier d'une noble famille. Il reçut une éducation digne d'un gentilhomme de race pure, et devint l'idole de son père qui ne craignit plus de voir s'éteindre l'illustre dynastie des Montsorel. La duchesse était loin d'éprouver le même sentiment ; rien de plus naturel ; la vue du marquis Albert lui rappelait sans cesse la perte irréparable qu'elle avait faite ; mais l'espérance de retrouver un jour ce fils injustement proscrit, la soutenait dans son infortune. Le duc et la duchesse vécurent ensemble séparés de cœur et d'affection, mais gardant les apparences, et se conformant en cela aux usages et aux traditions de l'ancienne société. Ainsi se passa le temps de leur séjour en Espagne. La chute de Napoléon fit cesser l'exil de ces nobles fugitifs. Ils rentrèrent à Paris avec les Bourbons, et se trouvèrent naturellement en faveur, à la nouvelle, ou, si l'on veut, à la vieille cour de Louis XVIII.

Que devenait cependant le fils bien légitime de M. le duc de Montsorel? Cet enfant fut déposé sur les bords de la mer, en Sardaigne, et reçu dans la famille d'un pêcheur du village d'Alghéro. Sa naissance était inconnue ; on pouvait le prendre pour un de ces pauvres enfans qu'on garde par charité, et qui n'excitent aucune vive sympathie dans la famille où le sort les a conduits. On lui donna le nom de Raoul. Il paraît que son existence jusqu'à l'âge de douze ans fut assez rude ; et que, n'ayant aucun lien qui l'attachât au village d'Alghéro, il prit le parti de le quitter et de passer en France. Nous le trouvons en effet cheminant sur la grande route de Toulon à Marseille, sans pain, en haillons, et réduit à vivre d'aumône ; mais la providence de M. de Balzac veillait attentivement sur lui. Cette providence faisait, à la même époque, sortir du bagne de Toulon un forçat fugitif nommé Jacques Collin, dit Vautrin, qui devait être un jour un des héros du drame moderne, et qui avait toutes les qualités requises pour obtenir cet honneur. Jacques Collin ne ressemblait point au vulgaire des forçats, qui ne savent que voler, assassiner et vivre à l'aise dans l'infamie ; Collin avait

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Vandersmissen, et ils se flattent d'être plus heureux à cette seconde épreuve qu'ils ne l'ont été dans la séance du 14 mars.

M. de Behr n'entrerait pas au ministère. MM. de Theux, Desmaisières, Raikem et Nothomb conserveraient leurs portefeuilles.

M. le général Wilmar serait le seul membre du cabinet qui persiste à se retirer.

Selon les uns, ce dernier sera remplacé par le général Goblet, selon d'autres par le général Bazen.

Enfin, d'autres prétendent que M. Muelenaere ferait partie de la nouvelle combinaison comme ministre des affaires étrangères.

NAPLES, TUNIS ET L'ANGLETERRE.

Si nous en croyons les journaux de Malte et les lettres de Livourne, le roi de Naples serait au moment d'avoir à soutenir deux guerres.

Voici d'abord ce qu'on mande de Malte, en date du 17 :

« Vous devez vous souvenir qu'à Tunis, un jeune Napolitain, accusé du meurtre d'un Maure, fut jeté dans les prisons, et aurait été mis à mort, sans l'intervention du corps consulaire. Le roi de Naples ayant envoyé une frégate pour porter ses plaintes, il paraît que le consul, porteur des dépêches du bey, a été fort mal accueilli du gouverneur, qui les lui a presque jetées au nez. Il ne s'est pas contenté de cette insulte, le consul, comme presque tous ses collègues, avait à la Marsa une maison de campagne sur laquelle il faisait flotter les couleurs napolitaines; il lui a été signifié qu'il eût à abattre le mât de son pavillon, et qu'il eût à se borner à en avoir un à sa maison de ville. Le consul n'ayant pas tenu compte de cette mesure, des janissaires sont venus renverser le mât à coups de hache. On assure que Naples veut venger cette insulte, et l'on s'attend à voir paraître des bâtimens napolitains devant Tunis. »

Voici maintenant ce qu'on écrit de Livourne, en date du 11 :

« Le courrier de Naples arrive et nous apporte la nouvelle d'une rupture entre le roi de Naples et l'Angleterre. Lord Palmerston a réclamé dans une note officielle, auprès du gouvernement napolitain, une somme très-forte et 25,000 fr. par jour, jusqu'à ce que le gouvernement napolitain ait aboli le monopole des soufres, la Grande-Bretagne regardant comme une atteinte à sa liberté de commerce et une violation des traités, des arrangemens conclus à ce sujet avec la France. On assure que le roi de Naples aurait déchiré, dans un moment d'humeur, la note du ministère anglais, et que l'ambassadeur d'Angleterre aurait demandé ses passeports. »

Bulletin de l'Extérieur.

LONDRES, 25 mars. — Cité, 4 heures. Consolidés en compte, 90 5/8; espagnols, 28 5/8; portugais, 34 1/2.

Le duc de Wellington a été reçu en audience particulière par le prince Albert, à qui il a présenté le diplôme de docteur en droit civil de l'université d'Oxford.

Le *Morning Chronicle* fait quelques réflexions au sujet de l'Espagne; il professe hautement l'opinion que l'arrivée de MM. Isturitz et Toreno aux affaires, ne peut produire que de fâcheux résultats. Ce qu'il faut avant tout à l'Espagne, c'est un ministre des finances probe et capable, et ne suivant pas les traces de ses prédécesseurs.

D'après le même journal, il serait question à Londres d'un arrangement relatif à la dette étrangère de l'Espagne. Chaque créancier abandonnerait un de ses bons actuels, c'est-à-dire 100 l. et 5 l. en coupons (intérêt d'un an), et promettrait de payer bientôt après 15 l. en argent, en échange de quoi il recevrait un nouveau bon de 120 l., portant intérêt à 6 p. 0/0, et qu'il pourrait négocier sur la place. Tel est en substance le plan mis en avant pour lever quelque argent en faveur du gouvernement espagnol, plan sérieusement projeté, à ce qu'on assure, et pour la réussite duquel on propose de donner de fortes garanties sur les revenus et taxes.

Dans la séance des communes du 25, M. Crawford a demandé la formation d'une commission chargée d'examiner les réclamations des négocians anglais qui, sur l'injonction du surintendant Elliot, ont livré aux Chinois l'opium dont ils étaient détenteurs. Cette motion a été soutenue par sir G. Staunton.

Lord Palmerston s'est borné à déclarer que M. Elliot n'était pas autorisé à forcer les négocians anglais à quitter la Chine, ni à les encourager à continuer le commerce de l'opium.

La motion a été adoptée.

Dans la séance du 26, lord Stanley ayant demandé la deuxième lecture du bill des électeurs d'Irlande, M. French en a demandé le renvoi à six mois.

La discussion n'était pas terminée au départ du courrier.

ALLEMAGNE. — La *Gazette d'Augsbourg* dément le bruit répandu par certains journaux, que la Prusse ferait armer les forteresses de la frontière de la Belgique et de la France.

RUSSIE. Une lettre des frontières assure que tous les régimens de l'armée du midi ont reçu l'ordre de former immédiatement leurs bataillons et leurs escadrons de guerre. Cette armée est forte de 96 mille hommes et 324 bouches à feu. Elle est établie sur toute la ligne d'Akermann à Kilon-Nova longeant le Danube.

SERVIE. — On a découvert à Belgrade une conspiration qui avait pour but de rappeler le vieux prince Milosch. Des arrestations ont été opérées, et la police a adopté des mesures très-sévères.

ESPAGNE. — Dans la séance du 20, MM. Martinez de la Rosa, Barrio Ajuso, Mon, Toreno, Benavides, Morales, Santesteban, et Aloe ont été nommés membres de la commission de l'adresse. On croyait que leur projet serait soumis à la chambre dans la séance du 21.

Intérieur.

PARIS, 27 MARS.

Hier matin, la 3e légion de la garde nationale a relevé la 7e, qui était de service au palais des Tuileries.

LL. MM. ont reçu dans la soirée M. le président du conseil des ministres, M. le ministre de la marine et Mme la baronne Roussin, M. le ministre de la justice, M. l'ambassadeur de Turquie, M. Dupin aîné et plusieurs dames.

— Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à midi chez M. le président du conseil, au ministère des affaires étrangères.

— M. Horace Vernet, de retour d'Orient, est en ce moment au lazaret de Malte. Il travaille à un tableau biblique dont le sujet est Thamar se présentant à Judas, la tête couverte d'un voile. M. Vernet rapporte en France une vingtaine de vues prises dans le Levant au moyen du Daguerréotype.

— La compagnie de grenadiers de Belleville a versé, par les soins de M. Mercier, capitaine de la compagnie, et de M. Roche, trésorier, entre les mains de M. le maréchal Gérard la somme de 100 fr. pour concourir au monument à élever aux défenseurs de Mazagran.

— M. Piorry, docteur en médecine, est institué en qualité de professeur de pathologie interne à la Faculté de médecine de Paris.

— On assure que la pose de la statue de Napoléon sur le faîte de la colonne de Boulogne est fixée au 15 août prochain, jour anniversaire de la fête de l'empereur. On donne comme certain que, pour rendre cette cérémonie tout à fait digne du héros dont elle consacrera la mémoire, S. M. Louis Philippe se propose d'y assister avec une partie de sa famille.

— Trois nouveaux mandats décernés par le juge d'instruction Copeau, ont été exécutés hier à Saint Denis, par suite de la poursuite judiciaire à laquelle donnent lieu les troubles dont cette ville a été le théâtre dans la soirée du mercredi 4 de ce mois, jour des Cendres.

— Le feu a éclaté avant-hier rue d'Arcole, n. 14. Une petite fille de seize mois a été asphyxiée par les flammes; sa mère, qui n'avait pas voulu se séparer d'elle, a pu seule être rappelée à la vie.

— Avant hier soir, M. de Bétencour, peintre, a été écrasé par une voiture de maître qui venait des Italiens. Une roue lui a passé sur le ventre, l'autre sur le poignet; on l'a transporté immédiatement à la Clinique. Cet accident est une preuve nouvelle de la négligence de certains cochers. M. de Bétencour avait crié au cocher d'arrêter, car de droite et de gauche il était resserré entre des voitures; le cocher a passé outre.

— M. l'intendant-général de la liste civile vient de souscrire pour toutes les bibliothèques de la couronne au nouveau roman du baron de Bazancourt, *Un Dernier Souvenir*, qui obtient en ce moment dans le monde littéraire beaucoup de succès.

— *La Fille du Cid*, tragédie en trois actes, de M. Casimir Delavigne, a obtenu ce soir, au théâtre de la Renaissance, le plus brillant succès.

TRAVAUX PUBLICS.

Le percement du puits artésien de l'abattoir de Grenelle étant arrivé à 508 mètres, il y aurait lieu d'après les engagemens et conditions passées avec l'entrepreneur du forage, de s'arrêter à cette profondeur et de discontinuer tous travaux. Néanmoins, il paraît que d'après l'avis des personnes les plus éclairées en géologie, le jaillissement des eaux ne peut tarder à se manifester. Le forage sera continué jusqu'à 600 mètres de profondeur.

SOUSCRIPTION DE MAZAGRAN.

(2e LISTE.)

MM. Badoureau, directeur de l'Ecole mutuelle de la rue du Gros-Chenet, ancien chasseur à cheval de la vieille garde impériale.	5 f.
Duval, limonadier à la Villette.	5
Aubert.	5
Gesmane.	2
Chevalier, maire de Mantes, ancien avoué.	5
Bailly, avoué à Mantes.	5
Mahieu, id.	5
Bourgeois, id.	5
Ségaux, id.	5
Escaude, id.	5
Pelletier, id.	5
Besnard, greffier du tribunal, à Mantes.	5
Le docteur Giraudeau de Saint-Gervais.	5
Bouffard, commis aux vivres de la marine, à Rochefort.	10
Beaupré, chef de bataillon de la garde nationale.	5
Meunier, conseiller de préfecture à Bourbon-Vendée.	20
Duclos, inspecteur des douanes en retraite.	10
Méchin, préfet de l'Allier.	20
Grandmaison.	5
Total.	132
1re liste.	673
	805

INCENDIE DES MINES DE COMMENTRIE.

Voici, sur cet effrayant sinistre, un récit détaillé que publie le *Mémorial de l'Allier* :

« En 1816, les mines de Commentrie prirent feu. Cependant, l'exploitation ne fut point abandonnée; au moyen de tranchées habilement faites et du comblement de quelques puits, le danger fut éloigné, sans toutefois que le foyer de l'incendie fût éteint. Depuis cette époque, une masse considérable de charbon est restée enflammée. Des crevasses laissaient échapper des flammes et des exhalaisons sulfureuses. Toutefois, les propriétaires et les mineurs s'étaient habitués à un pareil état de choses et se croyaient à l'abri de tout nouveau danger, grâce à quelques précautions régulièrement suivies.

» Tout récemment, les propriétaires se décidèrent à séparer entièrement la masse embrâsée de l'exploitation actuelle, pour étendre les travaux. Des tranchées énormes furent ouvertes, et ce travail dispendieux se poursuivait encore samedi dernier, quand les ouvriers se retirèrent.

» Dimanche, à huit heures du matin, l'ingénieur de la mine était dans une galerie, occupé à prendre quelques nivellemens; un des ouvriers vint lui dire qu'il sentait de la fumée dans la direction d'une des galeries. L'ingénieur s'y transporta et prit les dispositions que la prudence semblait exiger. Mais à peine se fut-il retiré, que des craquemens se firent entendre, des tourbillons de fumée s'élevèrent, accompagnés de jets de flammes. Le danger était imminent.

» M. le préfet, prévenu lundi à 7 heures du matin, partit aussitôt de Moulins avec MM. les ingénieurs des mines du département, M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et M. le colonel de gendarmerie, et arriva de bonne heure sur les lieux.

» Dans ce moment, les mines de Commentrie présentaient un spectacle affligeant. Toutes les galeries, tous les puits étaient en proie aux flammes. 800 000 hectolitres de charbon déjà extrait étaient dévorés par le feu. L'incendie était d'autant plus horrible, que l'exploitation de ces mines se fait à ciel ouvert. MM. les ingénieurs des mines reconnurent aussitôt l'impuissance où ils étaient d'arrêter le feu; ils essayèrent cependant de détourner l'eau de quelques bassins pour la conduire dans le foyer de l'incendie. Mais pour agir avec succès, il fallait des masses d'eau, et, malheureusement, il fallait plusieurs jours pour amener une inondation suffisante.

» Tout travail efficace pour le moment était donc impossible; c'est ce que reconnut M. Rambourg lui-même, arrivé dans la soirée. La nuit du lundi au mardi fut consacrée à préserver de l'incendie quelques buttes de charbon encore intactes. Dès le mardi matin, les ouvriers et une bonne partie des personnes accourues pour donner des secours, furent employés à pratiquer une rigole pour amener les eaux.

» Cependant durant cette même journée de mardi, le feu augmenta jusqu'à cinq heures du soir. L'eau des bassins de l'ancienne manufacture de glaces, bien dirigée, l'amortit alors.

» Mercredi matin, MM. les ingénieurs firent commencer les travaux pour amener sur les lieux l'eau du ruisseau de la Grange, situé à une certaine distance; mais il faudra plusieurs jours pour qu'elle arrive au point voulu. Dans la nuit du mardi au mercredi, un bruit sourd et prolongé se fit entendre, et, quelques minutes après, un affaissement général eut lieu.

» Dans la soirée de mercredi, l'intensité du feu avait diminué; deux puits qui faisaient l'effet de deux immenses soufflets ayant été bouchés l'incendie se trouvait concentré. M. le directeur des mines, descendu dans les galeries, s'est assuré que des travaux internes peuvent être pratiqués. La diminution du feu a été produite par les terres jetées dans les crevasses du sol et par les eaux déjà conduites sur les lieux.

» Les pertes, qui peuvent déjà être évaluées, s'élèvent à environ 200,000 f. Cependant on a lieu d'espérer que la couche de charbon de dessous sera entièrement sauvée. La malveillance est totalement étrangère à cet incendie; il paraît qu'il faut en attribuer la cause à un éboulement du terrain houiller embrasé depuis vingt-quatre ans, qui a porté le feu au-delà des limites que les travaux antérieurs lui avaient tracées. Aucun accident n'est à déplorer.

» Les populations environnantes s'étaient portées en foule sur ce point, d'abord, sans doute, par un sentiment de curiosité, mais aussi pour donner des secours actifs; car l'exploitation des mines de Commentrie est pour elles de la plus haute importance. Chacun a rivalisé de zèle, fonctionnaires publics comme ouvriers; espérons que d'ici à quelques jours le danger sera, sinon complètement éloigné, du moins assez diminué pour que les travaux soient repris. Nous aurons soin d'entretenir nos lecteurs de tout ce qui pourra survenir d'ultérieur. Du reste, on nous assure que, par des travaux que dirigent MM. les ingénieurs, on parviendra à éteindre non-seulement l'incendie actuel, mais encore la partie embrasée depuis 1816. »

GARDE NATIONALE DE LA BANLIEUE.

Nous publions aujourd'hui la première série des nominations de la banlieue. Nous compléterons, dans nos prochains numéros, la liste des élections de la garde nationale de la Seine.

PREMIÈRE LÉGION. — *Cinquième bataillon.*

Grenadiers. — Capitaine, M. Chevreau (Denis), P. — Lieutenant en premier, M. Vassons, R. — Lieutenant en second, M. Souchet (Louis-Charles), P. — Sous-lieutenant en premier, M. Beaufils, P. — Sous-lieutenant en second, M. Bidault, N.

Première compagnie de chasseurs. — Capitaine, M. Souchet (Jean-Pierre), P. — Lieutenant en premier, M. Bidault, N. — Lieutenant en second, M. Faucheux, P. — Sous-lieutenant en premier, M. Buisson, R. — Sous-lieutenant en second, M. Maurice, N.

Troisième compagnie. — Capitaine en premier, M. Empilac, R. — Capitaine en second, M. Bourjot, R. — Lieutenant en premier, M. M. Simon, R. — Lieutenant en second, Ajalbert, R. — Sous-lieutenant en premier, M. Chauvin, R. — Sous-lieutenant en second, M. Vitry, R.

Septième bataillon.

Grenadiers. — Capitaine, M. Zhendre, R. — Lieutenant en premier, M. Nottré, R. — Lieutenant en second, M. Duval, R. — Sous-lieutenant en premier, M. Hurelle, R. — Sous-lieutenant en second, M. Piot, N.

Troisième compagnie de chasseurs. — Capitaine, M. Triau, R. — Lieutenant en premier, M. Régis, R. — Lieutenant en second, M. Dehollin, R. — Sous-lieutenant en premier, M. Beauduin, R. — Sous-lieutenant en second, M. Roquincourt, N.

Deuxième bataillon.

Première compagnie de chasseurs. — Capitaine en premier, M. Gauthier, R. — Capitaine en second, M. Millot, R. — Lieutenant en premier, M. Liévois aîné, R. — Lieutenant en second, M. Letellier, R. — Sous-lieutenant en premier, M. Fournier, N. — Sous-lieutenant en second, M. Debrise, R.

Troisième bataillon.

Voltigeurs. — Capitaine, M. le baron Michel, N. — Lieutenant, M. Duval, N. — Sous-lieutenant en premier, M. Dagnan, N. — Sous-lieutenant en second, M. Félix, N.

Huitième bataillon (Belleville.)

Grenadiers. — Capitaine, M. Mercier, R. — Lieutenant en premier, M. Durand, R. — Lieutenant en second, M. Collin, R. — Sous-lieutenant

---

reçu assez d'instruction, et connaissait assez le monde pour apprécier sa position. Voici comment il s'exprime lorsqu'il vient à se comparer aux bandits qui servent d'instrumens à ses crimes : « Mes drôles ne peuvent pas » comprendre mes sentimens; ils sont heureux; ils ne sont pas tombés, » eux! ils sont nés de plain-pied avec le crime; mais moi j'avais tenté de » m'élever, et si l'homme peut se relever aux yeux de Dieu, jamais il ne » se relève aux yeux du monde. On nous demande de nous repentir et l'on » nous refuse le pardon. Les hommes ont entre eux l'instinct des bêtes » sauvages : une fois blessés, il ne reviennent plus, et ils ont raison. D'ailleurs, réclamer la protection au monde quand on a foulé toutes les lois » aux pieds, c'est vouloir revenir sous un toit qu'on a ébranlé, et qui vous » écraserait. »

Jacques Collin se livrait sans doute à ces réflexions philosophiques lorsqu'arrivé à un certain village entre Toulon et Marseille, il rencontra l'enfant proscrit et lia conversation avec lui. Ce n'était pas un enfant ordinaire. Ses haillons, sa misère ne pouvaient cacher entièrement un certain air de noblesse qui se faisait remarquer dans sa démarche; il était beau, leste et fait à peindre. Collin en fut frappé; il l'interrogea, lui fit rendre compte de sa situation, et conçut l'idée de lui servir de protecteur. Ne croyez pas, je vous prie, que ce fut dans l'intention d'en faire un brigand comme lui, de lui apprendre le jargon des bagnes, de lui révéler les honteux mystères de sa profession; ce serait faire injure à Jacques Collin. Ce forçat, comme on n'en voit point, résolut d'élever l'enfant comme un prince, de développer ses qualités morales et physiques, de lui ouvrir les voies de la probité, de l'honneur, enfin de le placer dans la classe supérieure de la société, supérieur lui-même à tous les autres. L'enfant, plongé dans un affreux dénûment, se livra sans réserve à ce dangereux bienfaiteur et le suivit dans son aventureuse carrière, sous le nom de Raoul de Frescas.

Je voudrais pouvoir donner les détails de l'éducation que reçut ce jeune homme, sous les auspices de Jacques Collin. M. de Balzac n'a pas jugé à propos de nous faire ces confidences; tout ce que j'ai pu recueillir sur ce point, c'est que Collin ne dédaigna pas de servir d'instituteur à Raoul de Frescas. C'est ce qu'il nous apprend lui-même. « Il lui forma, dit il, sa main » au pistolet, lui montra à tirer l'épée, et lui apprit à ne pas redouter l'ou» vrier du faubourg le plus fort. » Quant à la partie morale de cette éducation, on peut supposer tout ce qu'on voudra; il suffit de savoir que Raoul de Frescas était le jeune homme le plus honorable sous tous les rapports qu'on pût rencontrer dans le monde. Il était fait pour inspirer de l'intérêt à tous les hommes et pour plaire à toutes les femmes.

Jacques Collin, fier de son ouvrage, conduisit son élève en triomphe à Paris, il le logea dans un superbe hôtel, lui donna des gens, un équipage et un cheval arabe pour faire enrager les dandys exotiques ou indigènes du bois de Boulogne, paya ses dettes de jeu et l'introduisit dans toutes les grandes maisons du faubourg Saint-Germain; je ne sais même s'il ne le présenta pas à la cour. Collin en était bien capable, comme on le verra par la suite. Mais il faut savoir quels étaient ces *gens* qui formaient la maison de l'heureux Raoul de Frescas : cette connaissance est nécessaire pour la parfaite intelligence du drame. Je trouve d'abord *François Cadet*, dit *Philosophe*, élevé au rang de cocher. Ce Philosophe est un sacripant tellement accoutumé au vol que, lorsqu'il conduit son maître dans les bals ou les *routs* à la mode, il ne peut s'empêcher de couper les galons de livrée des camarades cochers avec lesquels il se trouve. Quant au cuisinier *Fil-de-Soie*, c'est l'empoisonneur en chef de la bande, il a fait ses preuves, et quant aux substances vénéneuses, il pourrait en remontrer au docteur Orfila. Le portier *Buteux* est l'assassin par excellence; c'est de *Buteux* et du valet de chambre *Philippe Boulard*, dit *la Touraille*, que Jacques Collin, que nous nommerons désormais *Vautrin*, a coutume de se servir lorsqu'il juge convenable de procéder à une sanglante exécution. Tel est l'entourage du jeune élève de Vautrin; ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'il prend tous ces bandits, échappés des bagnes, pour de bons et honnêtes domestiques; ce qui me surprend encore, c'est leur aveugle obéissance aux ordres de Vautrin, qui fascine à son gré et dompte ces bêtes féroces, bien plus dangereuses que les lions et les tigres de Van-Amburgh et de Carter. M. de Balzac seul peut nous expliquer ce phénomène.

Ce fut à la même époque, c'est-à-dire à la rentrée des Bourbons, que Vautrin et Raoul de Frescas, M. le duc, Mme la duchesse de Montsorel, Mlle de Vaudrey, sa tante, et M. le marquis Albert de Montsorel, se rendirent à Paris et y formèrent leur établissement. Comme Raoul de Frescas grâces aux soins de Vautrin, se trouvait lancé dans le grand monde, qu'il faisait une dépense énorme et attirait sur lui l'attention de la société, il était impossible qu'il ne se rencontrât pas quelque jour avec ses parens et son frère le marquis. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. La rencontre se fit dans les salons de Mme la duchesse de Christoval, dont le mari était resté au Mexique après la révolution qui sépara cette colonie de sa métropole. Cette duchesse, riche à millions, avait auprès d'elle sa fille unique, Inès de Christoval, princesse d'Arjos, jeune personne charmante, douée de tous les talens, de toutes les perfections, et qui joignait à ces avantages une magnifique dot, évaluée à douze cent mille livres de rente. Quand M. de Balzac se prend d'affection pour une de ses héroïnes, il n'est jamais généreux à demi, et il les doterait volontiers de toutes les mines du Pérou. M. de Balzac, habile observateur, sait tout ce que la richesse ajoute aujourd'hui de prix aux grâces et à la beauté.

On devine aisément que le marquis Albert et Raoul de Frescas conçurent une violente passion pour une jeune princesse aussi digne d'être aimée que la belle Inès de Christoval. Ces deux frères ne se connaissaient pas; et la rivalité qui s'établit entr'eux produisit une haine réciproque, qui est un des ressorts principaux du drame de M. de Balzac. Maintenant, tous les personnages, à l'exception de deux, sont bien connus. Cette connaissance était indispensable pour suivre l'action du drame et faciliter l'intelligence du dénoûment. Sans cette exposition de faits et de caractères, j'aurais désespéré de faire comprendre au lecteur comment des gens titrés, des ducs, des duchesses, des princesses, des marquis, enfin ce qu'on nomme, à tort ou à raison, l'élite de la société, se trouvait en contact avec ce que la société a de plus hideux et de plus immoral. Cette tâche était difficile, mais nécessaire : nous arriverons dans un prochain article au drame lui-même; nous verrons quel parti M. de Balzac a tiré de ces rapprochemens si péniblement amenés. Je ne me serais pas condamné à ce travail pour un écrivain qui aurait moins de réputation et de talent que M. de Balzac : il me trouvera peut-être un peu sévère; mais je lui promets d'être impartial, et c'est quelque chose dans ce temps-ci.

A—e.

en premier, M. Longepied, R.—Sous-lieutenant en second, M. Thiesson, N.

Première compagnie de chasseurs. — Capitaine en premier, M. Gervais, R. —Capitaine en second, M. Payn, N. — Lieutenant en premier, M. Gény, R. — Lieutenont en second, M. Loyer, R. — Sous-lieutenant en premier, M. Touchard, R. — Sous lieutenant en second, M. Michel, N.

Deuxième compagnie. — Capitaine en premier, M. Périer, P. — Capitaine en second, M. Richard, P. — Lieutenant en premier, M. Dumont, P. — Lieutenant en second, M. Missa, R. — Sous lieutenant en premier, M. Guérin, N. — Sous-lieutenant en second, M. Gorlier, N.

Troisième compagnie. — Capitaine en premier, M. Boudin, N. — Capitaine en second, M. Galgat, P. — Lieutenant en premier, M. Masson, R.— Lieutenant en second, M. Carpentier, P. — Sous-lieutenant en premier, M. Menon, P. — Sous lieutenant en second, M. Benier, N.

Quatrième compagnie. — Capitaine en premier, M. Collin, R. — Capitaine en second, M. Velan, P. — Lieutenant en premier, M. Chenu, P. — Lieutenant en second, M. Letailleur, N. Sous-lieutenant en premier, M. Richard, P. —Sous lieutenant en second, M. Boucher, N.

Voltigeurs. — Capitaine en premier, M. Buisson aîné, R. — Capitaine en second, M. Robineau, R. — Lieutenant en premier, M. Buisson (Jean-Baptiste), R. — Lieutenant en second, M. Levrey, N. — Sous-lieutenant en premier, M. Bongleux, P. — Sous-lieutenant en second, M. Bordier, N.

POMPIERS. — Capitaine, M. Fanu, R. — Lieutenant, M. Ravinet, R. — Sous-lieutenant, M. Asselot, R.

DEUXIÉME LÉGION. — *Sixième bataillon.* (Montmartre.)

Grenadiers. — Capitaine, M. Willems, R. — Lieutenant en premier, M. Marchand, R. — Lieutenant en second, M. Boutron, R.—Sous-lieutenant en premier, M. Lemaire, R.—Sous-lieutenant en second, M. Druin, R.

Première compagnie de chasseurs. — Capitaine, M. Rollin, R.— Lieutenant en premier, M. Lecuyer, P.—Lieutenant en second, M. Fortier, P.— Sous-lieutenant en premier, M. Roger, N. —Sous-lieutenant en second, M. Pers, N.

Septième bataillon.

Grenadiers.—Capitaine en premier, M. Charlot, R. — Capitaine en second, M. Lefebvre, R.—Lieutenant en premier, M. Aubert, N.—Lieutenant en second, M. Pitre, R. — Sous-lieutenant en premier, M. Lepeltier, R. — Sous lieutenant en second, M. Bagnard, R.

Huitième bataillon.

Grenadiers.— Capitaine, M. Sauvage, R. — Lieutenant en premier, M. Poulain, R.—Lieutenant en second, M. Houguenagué, R.—Sous-lieutenant en premier, M. Grandemain, R. — Sous-lieutenant en second, M. Ronot, N.

Carabiniers. — Capitaine, M. Cornard, R.— Lieutenant en premier, M. Leclerc, R. — Lieutenant en second, M. Coade, R. — Sous-lieutenant en premier, M. Belier, R.—Sous-lieutenant en second, M. Duvotenay, R.

CHAMBRE DES DEPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE M. GANNERON (vice-président).

Séance du 27 mars.

Vote de la loi sur les pensions militaires.

A deux heures le procès verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 650,000 fr. pour l'inscription des pensions militaires en 1840.

M. DE MORNAY rappelle les dispositions de la loi de 1830 sur l'état-major de l'armée ; il en demande l'exécution ; il voudrait que le maintien sur le cadre d'activité des officiers-généraux qui ont passé l'âge fixé par la loi, fût une exception et non une règle, comme cela tend à le devenir, d'après ce qui se pratique aujourd'hui.

M. LEYDET présente quelques observations sur l'avancement dans l'armée.

M. SCHNEIDER répond aux reproches adressés par la commission à la décision prise par le ministre de la guerre, le 27 mars 1839, et en vertu de laquelle l'admission à la retraite d'office ne pourra désormais avoir lieu qu'en vertu d'une décision préalable du Roi.

M. ALLARD, rapporteur, répond aux observations de M. le général Schneider. La commission, dit-il, a dû examiner les résultats de la décision du 27 mars. Nous nous sommes demandé si, dans le silence de la loi du 19 mai 1834, sur l'état de l'officier, une décision préalable du Roi offrait toutes les garanties suffisantes contre les abus qui pouvaient résulter des mises en retraite d'office. Nous ne l'avons pas pensé.

Cette décision préalable du Roi n'est évidemment qu'une affaire de forme, et elle ne pourrait avoir d'efficacité que dans les cas très-rares où des réclamations arriveraient jusqu'à la couronne. Le sort d'un officier ne saurait rester exposé au caprice et à l'arbitraire ; il doit être réglé par des lois, car c'est là seulement que se trouvent les garanties qui lui sont indispensables dans le cours comme au terme de sa carrière. Quelque dure que soit la règle, elle est acceptée sans murmure, si elle est commune à tous sans exception. Elle révolte et produit le découragement, si elle n'est pas obligatoire et ne s'applique pas indistinctement ; elle est utile pour la conservation du principe salutaire de l'intérêt de l'exercice du pouvoir qu'elle rend facile en le mettant à l'abri de toutes les récriminations. Pourquoi n'admettrait on pas pour tous les rangs de la hiérarchie militaire le principe des limites d'âge que vous avez sanctionné dans une loi récente, celle du 4 août 1833, sur l'organisation de l'état-major-général ? Ne pourrait-on pas, par exemple, écrire dans une loi que les retraites seraient obligatoires pour les sous-lieutenans et lieutenans à l'âge de cinquante deux ans, pour les capitaines à l'âge de cinquante-quatre ans, les chefs de bataillon à l'âge de cinquante-six ; les lieutenans-colonels à cinquante-huit, et les colonels à soixante ans ? Cette règle sert de guide déjà dans les bureaux de la guerre, et l'on ne s'en écarte, dans des vues bienveillantes, qu'en faveur des officiers qui ne réunissent pas les trente années de service exigées par la loi, ou bien en faveur de ceux auxquels il ne manque qu'un temps très court pour atteindre la douzième année de leur grade, et obtenir le bénéfice qui y est attaché. Mais cette manière d'opérer est uniquement réglementaire et nullement obligatoire. Elle ne pourrait avoir ce dernier caractère qu'en l'écrivant dans une loi, ou tout au moins en en faisant l'objet d'une ordonnance inserée au *Journal militaire*.

Tout en reconnaissant ce qu'il y a d'aveugle et quelquefois de fâcheux dans l'application d'une règle absolue, quant aux limites d'âge, votre commission a pensé que les inconvéniens résultant de l'arbitraire, même éclairé, sont beaucoup plus dangereux, et qu'il était sage de les faire disparaître.

M. CUBIÈRES, ministre de la guerre : Messieurs, votre commission vous a présenté des observations sur l'application de la loi sur le cadre de l'état-major général. Il ne nous appartient pas de discuter les actes de s administrations précédentes ; mais quand les applications seront à faire, nous nous conformerons à la loi et à son esprit.

On a parlé également de la position d'un certain nombre d'intendans militaires éloignes de l'activité. Le ministre donnera toute son attention à cette question, et verra, s'il y a lieu, à soumettre aux chambres une mesure à ce sujet.

On a parlé de la tendance possible de multiplier les retraites dans la vue de faciliter l'avancement. Les chiffres se chargeront de répondre à cette question. En 1839, 832 pensions ont été concédées à des officiers de tous grades, et, sur ce nombre, il n'y a eu que 52 admissions d'office dans toute l'armée, y compris le service de santé ; ainsi 782 officiers ont quitté le servicice de leur plein gré, et 4 seulement ont été obligés de le quitter, parce qu'ils n'y convenaient plus.

La chambre reconnaîtra donc que le ministre de la guerre n'a agi que dans l'intérêt du service et avec tous les ménagemens possibles. Nous demanderons d'ailleurs quel arbitraire peut être à craindre, alors que les retraites sont données, non d'office, mais sur la présentation des inspecteurs-généraux, qui doivent s'expliquer sur les raisons d'âge, d'infirmité ou d'affaiblissement de constitution.

S'il en était autrement, le service de l'état serait compromis, et, à la longue, nous cesserions d'avoir une armée complètement disponible. Dans l'ordre civil, excepté la magistrature, le gouvernement a pleine liberté de donner des retraites quand il le croit convenable. Il doit, à plus forte raison, le pouvoir dans l'armée. La commission voudrait que les conditions de retraite fussent écrites dans la loi, ou tout au moins déterminées par une ordonnance. Nous pensons, au contraire, que ce serait donner à ces conditions une trop grande fixité, qui ferait tomber dans l'inconvénient qu'on a voulu éviter.

On a parlé des plaintes des officiers de santé à l'occasion des mises à la retraite. Le gouvernement sent si bien qu'il ne doit pas se priver trop vite de leur expérience, que, dans le cours de l'année dernière, quatre mises à la retraite d'office seulement ont eu lieu dans le corps des officiers de santé.

La chambre passe à la discussion des articles.

« Art. 1er Il est ouvert au ministre de la guerre un crédit de 650,000 f., en addition au crédit éventuel porté au budget de l'exercice 1840, pour l'inscription au trésor public des pensions militaires à liquider dans le courant de ladite année. » — Adopté.

« Art. 2. Un crédit égal aux deux tiers de cette somme est ouvert au ministre des finances pour servir, en 1840, au paiement des arrérages desdites pensions. » — Adopté.

« Art. 3. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des ressources accordées par la loi des finances du 10 août 1839. » — Adopté.

La chambre passe au scrutin sur l'ensemble de la loi.

En voici le résultat :

Votans,	236
Boules blanches,	226
Boules noires,	10

La chambre adopte.

La séance est levée.

Demain à deux heures séance publique, rapport de la commissioc des pétitions ; discussion de projets de loi d'intérêt local.

Organisation des bureaux du 27 mars.

1er bureau, M. le comte de Laborde, président ; M. Galois, secrétaire.
2e bureau, M. le général Durrieu, président ; M. de Sahune, secrétaire.
3e bureau, M. Nogaret, président ; M. le baron Pérignon, secrétaire.
4e bureau, M. Dupin, président ; M. de Sivry, secrétaire.
5e bureau, M. Vergnes, président ; M. de Chasseloup-Laubat (Prosper), secrétaire.
6e bureau, M. le comte Defitte, président ; M. Terrebasse, secrétaire.
7e bureau, M. Estancelin, président ; M. Taschereau, secrétaire.
8e bureau, M. le baron de Ladoucette, président ; M. Muteau, secrétaire.
9e bureau, M. Martin (du Nord), président ; M. Paillard du Cleré, secrétaire.

Commission des pétitions.

1er bureau, MM. de Jussieu ; 2e, Pascalis ; 3e, Gaultier de Rumilly ; 4e, Allier ; 5e, Toussin ; 6e, Vavin ; 7e, Drault ; 8e, le marquis de Lafressange ; 9e, Chazot.

Commission chargée de l'examen du projet de loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1838.

1er bureau, MM. Ledean, Galis ; 2e, Vitet, Pascalis ; 3e, Genoux, Schauenburg ; 4e Guyet Desfontaines, Tixier ; 5e, Etienne, Boudousquié ; 6e, Meynard, vicomte de Panat ; 7e, Bonnefons, Mottet ; 8e, Auguis, Marchant ; 9e, Fould, Paixhans.

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la répartition des sommes versées par le gouvernement d'Haïti a, dans sa séance de ce jour, choisi pour son président M. Passy (Antoine), et pour secrétaire M. de Carné.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Moreau.

Audience du 27 mars.

AFFAIRE DU GENDARME AMESLAN, ÉVASION PAR CONNIVENCE DE M. DE CROUY-CHANEL.

L'accusé est introduit par des gendarmes ; il déclare se nommer Louis-Anselme Ameslan, ex-gendarme, âgé de trente-neuf ans, né à Mortagne. Il est vêtu en bourgeois, d'une longue redingote bleue.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, duquel résultent les faits suivans :

Le 17 décembre dernier, François-Claude-Auguste Crouy-Chanel a été extrait de la Conciergerie ; il était détenu sous la prévention de complot et d'attentat contre la sûreté de l'état, pour être conduit au Palais-de-Justice et interrogé par M. le juge d'instruction Zangiacomi. Ce prévenu s'est trouvé successivement sous la garde du gendarme Mayer et du gendarme Ameslan. Vers trois heures, après l'interrogatoire, Ameslan fut chargé de réintégrer le prisonnier à la Conciergerie. En sortant du cabinet du juge, il devait, suivant l'usage et la consigne, conduire le détenu par un escalier intérieur qui communique avec la prison ; mais le gendarme et l'inculpé vinrent ensemble dans la salle des Pas-Perdus ; Ameslan quitta même un instant le prévenu et vint avertir une femme assise auprès du bureau d'un écrivain public. Cette femme était la dame Cornélie Dacosta, qu'une liaison intime attache depuis quelques années à l'inculpé de Crouy Chanel, et qui s'attribue le nom de celui-ci. Ameslan la connaissait sous ce dernier titre, elle vint sur-le champ prendre le bras de Crouy Chanel, et tous deux sortirent de la salle des Pas Perdus par l'escalier qui conduit à la rue de la Barillerie. Ils se dirigèrent vers le Pont-au-Change, suivi d'Ameslan à la distance de quelques pas. Au-delà du Pont-au-Change, Crouy-Chanel s'éloigna seul, laissant la femme Dacosta en compagnie d'Ameslan. Après douze jours de fuite, le 29 décembre, le sieur de Crouy-Chanel s'est volontairement constitué prisonnier, Ameslan n'a pas reparu à son poste et n'est rentré à sa caserne qu'à 10 heures du soir, dans un état d'ivresse tel, qu'il ne put être interrogé ni par le brigadier de service, ni par le commissaire de police. C'est par suite de ces faits qu'Ameslan est accusé d'avoir, de connivence avec Crouy-Chanel, prévenu de crime de nature à entraîner la peine de mort ou des peines perpétuelles, et à la garde duquel il était préposé, procuré et facilité l'évasion de Crouy Chanel, crime prévu par l'article 240 du Code pénal.

M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé et lui dit : Vous appartteniez au mois de décembre dernier à la gendarmerie. Depuis combien de temps y étiez-vous entré?

Ameslan. — Depuis six ans. Je sortais du 1er régiment de ligne ; j'avais auparavant servi dans le 3e régiment de la garde royale. Il y a dix-huit ans que je suis militaire.

D. Le 17 décembre, vous avez relevé le gendarme Mayer, qui était chargé de veiller sur le prévenu Crouy-Chanel. Vers trois heures, le juge d'instruction vous a ordonné de reconduire le prévenu à la Conciergerie. Vous ne l'avez pas reconduit? — R. Non, Monsieur.

L'accusé raconte ici tout l'emploi de son temps pendant la journée du 17 décembre, il compte les diverses visites qu'il a faites au cabaret. En remontant, continue-t-il, je rencontrai le gendarme Mayer qui était de service dans le cabinet de M. Zangiacomi ; il me dit : Venez-vous me relever ? Je lui dis que s'il le voulait je le ferais volontiers. C'est au bout d'un quart d'heure que je reçus l'ordre de reconduire M. de Crouy-Chanel ; mais, je le proteste, je n'ai jamais agi avec connivence et culpabilité. C'est moi qui, de mon propre chef, quand il m'a dit que ses affaires allaient mal, lui ai répondu qu'il allait être mis en liberté. En passant dans la salle des Pas-Perdus, il me dit qu'il voudrait voir sa femme ; je l'appelai. Au bout du Pont-au Change je lui ai dit : Vous êtes en liberté, allez-vous-en ! J'ai cru qu'il était de la famille de M. de Croï qui commandait les gardes-du-corps sous la restauration des Bourbons déchus.

M. le président.—Ce n'est pas par négligence, par surprise, c'est par votre volonté qu'a eu lieu l'évasion

Ameslan.—Je n'avais pas médité cela.

M. le président. — Vous avez commis là une action fort repréhensible de la part d'un agent de l'autorité. Vous avez oublié les bons exemples que vous avez reçus dans votre corps. Un des gendarmes, vos camarades, le disait dans l'instruction avec une sorte de douleur : « Voilà un malheur qui n'est pas arrivé depuis vingt ans dans notre arme. » Qui vous a porté à cette coupable action ?

Ameslan.— J'ai agi par humanité, et puis j'avais bu.

D. Avez-vous reçu de l'argent ? — R. On ne m'a rien donné ni promis. — D. Vous avez recommandé votre femme et votre enfant à la dame Dacosta.—R. Ce n'était pas pour de l'argent, c'était pour une place, car ma femme est cuisinière. Moi je savais que la prison m'attendait.

Le brigadier Reibe, qui commandait les gendarmes de service au Palais-de-Justice le 17 décembre, rend compte de la disparition d'Ameslan, qu'il chercha vainement pendant toute la soirée. Parlant des antécédens d'Ameslan, c'était, dit-il, un homme honnête, et qui avait su se faire estimer de ses chefs et de ses camarades. Le 17 décembre il se plaignait amèrement de son sort, parce qu'il avait appris qu'il serait congédié ; il fit une convention de vente de ses effets avec plusieurs gendarmes ; il parlait plus qu'à l'ordinaire, je vis qu'il avait bu.

La dame Roger, qui déclare être écrivain public au Palais-de-Justice, dépose qu'Ameslan est venu dire à la dame Dacosta que M. de Crouy-Chanel voulait lui parler ; elle a pris le bras de ce dernier, et ils sont descendus tous trois vers la rue de la Barillerie.

Le gendarme Mayer déclare que c'est lui qui a demandé à Ameslan de le remplacer dans le cabinet de M. Zangiacomi.

Mme Cornélie Dacosta dépose déjà des faits connus. Elle nomme M. de Crouy-Chanel son mari.

M. le président. — Vous dites *mon mari*, vous n'êtes pas sa femme.

Mme Cornélie Dacosta. — Je suis sa femme devant l'église.

Georges, garçon de service à la Conciergerie. — J'ai vu passer l'accusé qui suivait M. de Crouy-Chanel à une quinzaine de pas, j'ai fait un signe de surprise ; l'accusé m'a répondu par un geste qui voulait dire qu'il le surveillait.

Gobert, garçon de bureau, déclare qu'il a vu Ameslan dans l'embrasure d'une fenêtre de l'antichambre de la salle d'audience de la 8e chambre, causer avec la dame Dacosta.

Le gendarme Villeneuve (ce vieux militaire, dont les cheveux ont blanchi, et décoré de la croix de la Légion-d'Honneur), dépose de faits déjà connus. — J'ai conduit, ajoute-t-il, M. de Crouy-Chanel, qui m'a demandé à rentrer à la Conciergerie, en passant par le quai, je m'y refusai ; il me dit : Vous êtes un ancien militaire. Je lui répondis, oui ; et je ne connais que ma consigne.

On entend ensuite M. Gaston de Rabut, capitaine de la garde municipale, et les maréchaux-des-logis de Sceaux et de Belleville, sous les ordres desquels a servi l'accusé ; ils rendent justice à sa probité, mais ils déclarent qu'il s'enivrait souvent et facilement.

M. l'avocat-général Glandaz soutient l'accusation.

Me Pinède présente la défense.

M. Chamborant, l'un des jurés.—Je demanderai un renseignement que l'instruction orale ne m'a pas fourni. M. de Crouy-Chanel est-il simplement prévenu, ou est-il mis en état d'accusation par une décision judiciaire ?

M. l'avocat-général Glandaz. — Il est simplement prévenu ; mais nous n'apercevons pas la portée de la distinction faite par M. le juré. Prévenu ou accusé, M. de Crouy-Chanel était sous la main de la justice ; il y avait contre lui mandat de dépôt, et Ameslan l'a fait évader.

M. Chamborant. — J'ai demandé ce renseignement, sauf à en tirer dans ma conscience telle conséquence que je croirai juste.

M. le président résume le débat.

Au bout d'une demi heure de délibération, le jury déclare Ameslan non coupable ; il est acquitté.

— La première chambre du tribunal de première instance de la Seine était saisie ce matin d'une contestation entre Mme Gérard de Meley, si célèbre sous le nom de Julia Grisi, et son mari, M. Gérard de Meley. Les deux époux, par acte sous seing-privé du 2 janvier 1839, sont convenus d'habiter séparément. Mme de Meley s'est engagée à verser entre les mains d'un banquier à la disposition de son mari la moitié du produit de son talent. Mais pendant la dernière saison théâtrale, Mme Meley n'a fait aucun versement, et M. de Meley a formé opposition sur le traitement dû à sa femme par le Théâtre Italien. Mme de Meley a demandé main-levée de cette opposition, en alléguant que son mari lui avait contracté des obligations solidaires qu'elle ne pouvait couvrir qu'à l'aide de ses appointemens. Cette prétention n'a pas été accueillie par le tribunal, qui, sur les conclusions conformes du ministère public, a validé l'opposition formée par M. de Meley.

Le beau concert donné mercredi dernier dans les salons de M. Herz, au bénéfice de l'institution pour le placement en apprentissage de jeunes orphelins, avait attiré une brillante assemblée. De vifs applaudissemens ont été prodigués à Mlle Rachel, à Mmes Damoreau et Eugénie Garcia, à MM. Geraldy, Alexis Dupont, Baillot, Gallay, Tulou, Vogt, et à l'orchestre si habilement conduit par M. Habeneck. La famille royale s'est associée à cet acte de bienfaisance : M. le duc et Mme la duchesse d'Orléans ont envoyé 200 fr. en leur nom personnel.

— Un autre concert sera donné le samedi 11 avril dans les mêmes salons (rue de la Victoire) par les soins de la Société de la Morale chrétienne qui, depuis vingt ans, poursuit avec une rare constance sa mission de bienfaisance. Cette soirée musicale aura lieu au bénéfice des orphelins des deux sexes adoptés par la société, sans distinction de culte. Les artistes les plus distingués concourront à cette bonne œuvre. On trouve des billets chez les principaux marchands de musique, et au siège de la société, rue Taranne, no 2.

Les libraires Pitois-Levrault et Ce viennent de mettre en vente la seconde livraison du nouveau travail de M. Capefigue, sous le titre de *l'Europe pendant le Consulat et l'Empire de Napoléon*. Maintenant l'époque consulaire est complète. Napoléon est proclamé empereur. Des documens sont publiés dans ce livre sur les relations de la France avec l'Europe, les dépêches des ambassadeurs, la situation des esprits, les mœurs et les habitudes politiques. On peut suivre toute cette vaste époque du consulat, qui se termine par la conspiration de Georges, de Pichegru et de Moreau, et par la catastrophe du duc d'Enghien. Ainsi, le consulat forme 4 volumes avec notes et pièces justificatives.

— Une des publications les plus intéressantes de notre époque, sont les Mélodies de *Schuber*, avec une *traduction nouvelle* et vraiment *poétique* de M. *E. Deschamps*. Les illustrations de M. *A. Deveria* donnent à ces petits chefs-d'œuvre une physionomie toute spéciale et les feront doublement rechercher par tous les amateurs de musique. Voir pour les titres les *Annonces* de ce jour.

— *Claudius* est le pseudonyme d'un savant modeste et caché, qui, sous la forme la plus simple, écrit avec une grande clarté une suite de traités et d'enseignemens sur les sujets les plus dignes d'intérêt. Deux nouveaux volumes viennnent de paraître chez Jules Renouard et Ce. (Tome XXVII sur les *Cristaux* ; tome XXVIII, *Mémoires de Joinville*.)

—Sous le titre modeste de *Fleurs des Champs*, un jeune poète de Saint-Quentin, M. LÉON MAGNIER, vient de publier un recueil de poésies dont on recommande la lecture à toutes les personnes qui se laissent émouvoir à de nobles et chastes pensées revêtues d'un style harmonieux. Le jeune auteur, en qui ce début révèle un rare talent, sait adapter sa lyre aux tons les plus variés ; il sait traduire, dans une langue toujours riche, toujours musicale, les plus hautes inspirations de la philosophie comme les plus douces émotions du cœur. Ce Recueil, dans lequel on remarque, entre autres morceaux, les ballades du *Revenant* et du *Beau Chasseur*, ainsi qu'une magnifique Epître à M. de Lamartine, est digne du grand poète à qui il est dédié, M. Victor Hugo.

— L'alphabet encyclopédique du XIXe siécle, mis en vente dans la plupart des librairies classiques recueille ce genre de succès réservé seulement aux ouvrages d'un mérite tout exceptionnel. C'est en effet l'un des plus heureux efforts que celui d'avoir su encadrer, dans un espace aussi restreint et avec un talent aussi consciencieux, le vaste tableau des connaissances humaines. Ce livre deviendra sans nul doute le *vade mecum* de tout ami de la véritable science ; on ne saurait trop le recommander en outre à l'instituteur, à l'étudiant et à l'homme du monde. (Voir aux *Annonces*.)

— On ne saurait trop recommander aux personnes affligées de surdité accidentelle et de migraine, la lecture de l'ouvrage publié par le docteur Mène-Maurice ; il renferme ses découvertes sur la nature et le siége de ces maladies méconnues jusqu'à présent. Les nouvelles recherches et les attestations de guérison qu'elle renferme ne font que justifier la supériorité des connaissances que ce médecin a acquises sur ces maladies.

Paris, 27 mars. — Bulletin de la Bourse.

FONDS PUBLICS. — Nos fonds ont ouvert en hausse sur les cours d'hier à 83.25 et à 113.30. Les chemins de fer, surtout celui de Strasbourg, étaient très-bien tenus. Les rentes de Naples, d'Espagne et les Haïti fermes. La Banque belge dans la même position qu'hier.

Après la Bourse, à quatre heures, 83.45.

5 p. 0/0. jouiss. du 22 mars, 113f. 30 25 20 25 30 40 50.
4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 106 25.
4 p. 0/0, jouissance du 22 mars, 102.
3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc., 83 f. 25 35 45.
Bons du Trésor,
Act. de la Banque, 3155.
Oblig. de la ville de Paris, 1275.
4 canaux, 1280.
Caisse hypothécaire, 790.
Rentes de Naples, 104 46.
Emprunt romain, 104.
Emprunt belge, 105 1/2.
Banque de Belgique, 880.
Espagne.— Dette active, 28 5/8.
— Dette passive, 7 1/2.
— Différés anc. s. int., 7 7/8.
— Différés nouv. s. int.,
Piémont, 1172 10.
Pédro, 24.
Emprunt d'Haïti, 550.
Lots d'Autriche,

RÉGOCIATIONS A TERME.

	Pr. C.	Pl. H.	Pl. B.	D. C.	C. hier
5 p. 0/0 en liq.	» »	» »	» »	» »	» »
—Fin cour....	113 30	113 60	113 25	113 60	113 10
—A pr. fin....	» »	» »	113 35	» »	113 75
3 p. 0/0 en liq.	» »	» »	»	» »	» »
—Fin cour....	83 25	83 50	83 20	83 50	83 »
—A prime fin courant.....	» »	» »	83 45	83 50	83 20
—A prime fin prochain....	» »	» »	83 65	83 95	83 50
R. de Naples					
—En liquid...	» »	» »	» »	» »	» »
—Fin cour....	» »	» »	» »	» »	» »
Empr. belge					
—En liquid...	» »	» »	» »	» »	» »
—Fin cour....	» »	» »	» »	» »	» »

Reports	compt. à fin m.	un m. à l'autre.
3 p. 0/0 français.	Pair	20 17 1/2
5 p. 0/0.....	5 10	20
Rent. de Naples.		
3 p. 0/0 espag...		

CHEMINS DE FER. — Paris à Saint-Germain, actions de 500 fr ; 665.00 ; fin courant, 660.00.
— Versailles, rive droite, 555.00 ; fin courant, 557.50.
— Dito, rive gauche, 372.50 ; fin courant, 366.25.
— Teste à Bordeaux, 000.00 ; fin courant, 385.00.
— Strasbourg à Bâle, 373.75 ; fin courant, 370 00.

CAISSE LAFFITTE. — Coupon de 1,000 fr., 1,065 00 — Coupon de 5,000 fr., 5,190.00.

MINES DE LA GRAND'COMBE. — 0,000.00.

Aux Français, ce soir, *Cinna*. Mlle Rachel joue Emilie ; Joanny, Auguste ; Beauvallet, Cinna. On finira par *la Fausse Agnès*. Samson, Provost, mmes Desmousseaux, Anaïs, rempliront les rôles principaux.

Dimanche 29 mars, à midi, discours par M. Gauché, à l'église Française, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, sur la pensée chrétienne.

— On désire acheter trois actions de la manufacture de glaces de Saint-Gobain, société en commandite (valeur nominale 10,000 fr. chacune), pour le prix de *cinquante deux mille cinq cents francs*, que l'on paiera au comptant, sur la présentation de ces valeurs. S'adresser à l'Office de publicité, boulevard Montmartre, 9, de dix heures à midi.—Affranchir.

— Il y a un grand nombre de personnes atteintes de Rhumes, de Catarrhes, de Toux ou de Phtisie pulmonaire qui ne doivent leur guérison prompte ou leur soulagement qu'à l'usage du Sirop pectoral et de la Pâte pectorale de mou de veau au lichen d'Islande, préparés par M. PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue Grenelle-Saint-Germain, 13. Ces préparations ne contiennent pas d'opium.

— Le traité des *Dartres* et *Maladies secrètes* du docteur G. DE SAINT-GERVAIS, se trouve chez l'auteur, visible de 10 à 3 heures, rue Richer, 6.

MISE EN VENTE chez **PITOIS-LEVRAULT** et **Ce**, libraires-éditeurs, rue de la Harpe, 81, à Paris, la **SECONDE LIVRAISON, III ET IV DE**

L'EUROPE PENDANT LE CONSULAT ET L'EMPIRE DE NAPOLÉON,

Par M. CAPEFIGUE.—Ouvrage écrit sur les DOCUMENS des principaux CABINETS de l'EUROPE.

Dix volumes in-8, de 400 à 500 pages, sur beau papier vélin satiné, **PUBLIÉS** en **CINQ LIVRAISONS** de deux volumes chaque. — Prix : 15 fr. la livraison. 2016

CLAUDIUS

Collection de Traités sur l'Histoire, la Philosophie, les Sciences, les Voyages, etc.

OUVRAGE DEUX FOIS COURONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Il paraît 28 volumes in-24, avec figures. Chaque volume se vend séparément 12, 15 ou 20 sous. On distribue *GRATIS* la *Science du Bonhomme Richard*. Édition Claudius. A Paris, chez JULES RENOUARD ET Cie, rue de Tournon, n. 6.

Sur le Poids de l'Air, 75 c.—Composition de l'Air, 60 c.—Christophe Colomb, 1 fr.—Manière de lire l'histoire, 60 c.—Électricité et Galvanisme, trois volumes, 3 fr.—Voyage à Tombouctou, 75 c.—La Bible dans les temps modernes, 1 fr.—Les Espagnols en Amérique, 75 c.—Histoire de la Terre, 60 c.—Grégoire de Tours, 75 c.—Sur la Botanique, 75 c.—Franklin, 1 fr.—Voyage de Magellan et Drake, 2 fr.—Expédition de Ross, 1 fr. 20.—Sur l'Hygiène, 60 c.—Sur une Lecture de la Bible, 75 c.—Chemins de Fer et Voitures à vapeur, 1 fr.—Marco-Polo, 1 fr.—Composition de l'Eau, 60 c.—Aérostats, 60 c.—Éclairage au Gaz, 60 c.—Lampe de sûreté, 60 c.—Structure du Corps humain, 1 fr. 20 c.—Voyage de La Pérouse, 1 fr.—Sur les Cristaux 75 c.—Mémoires de Joinville, 75 c. LES 28 VOLUMES, 23 FRANCS.

Nouveau brevet de dix ans.

Pour les parapluies et ombrelles de **CAZAL**, breveté, reconnus supérieurs et honorés d'une médaille par le jury de l'exposition de 1839. Boulevard Montmartre, 10, en face la rue Neuve-Vivienne. 1987.

TRAITÉ SUR LA NATURE ET LA GUERISON DES

MALADIES CHRONIQUES

Des **DARTRES**, des **ÉCROUELLES**, de la **SYPHILIS** et de toutes les Maladies lentes de la Tête, du Poumon, du Cœur, du Foie, de l'Estomac, des Intestins, du Système Nerveux et de tous les organes de l'économie, PAR L'EMPLOI DE MÉDICAMENS VÉGÉTAUX DÉPURATIFS ET RAFRAÎCHISSANTS. étude des tempéraments ; Conseils à la Vieillesse, de l'Age Critique et des *Maladies Héréditaires*.

par le DOCTEUR **BELLIOL**, *rue des Bons-Enfans*, 32, A PARIS.

RAPPORT D'UNE COMMISSION MÉDICALE. 1 v. de 820 p. 8e éd. prix: 6 f. et 8 f. 50 p. la Poste *Chez* BAILLIÈRE, Libraire, *rue de l'École-de-Médecine, 13 bis, et chez le Docteur* BELLIOL. *(Affr.)* 1500

Maison MAURICE SCHLESINGER, 97, rue Richelieu. 2011

COLLECTION DES MÉLODIES DE F. SCHUBERT

Traduction nouvelle par EMILE DESCHAMPS, illustrée par A. DEVÉRIA.

N° 1.	Adieu.	2 »	N° 18.	L'Éloge des larmes.	3 »	N° 35.	L'Etoile du soir. 2 »
2.	Les Astres.	2 »	19.	Le Chasseur des Alpes.	3 »	36.	Dans le Bosquet. 3 »
3.	Ave Maria.	4 50	20.	La Truite.	3 »	37.	A Mignon. » »
4.	La Barcarolle.	4 50	21.	Le Voyageur.	3 »	38.	Les Adieux. » »
5.	La Berceuse.	2 »	22.	Le Vieillard.	3 »	39.	Le Pêcheur. 3 »
6.	La Cloche des Agonisans.	4 50	23.	Tu es le repos.	3 »	40.	Sur le bord du lac. 2 »
7.	La jeune Fille et la Mort.	2 »	24.	Thécla.	3 »	41.	Le Meunier et le Ruisseau. 3 »
8.	La jeune Mère.	2 »	25.	Auprès de toi.	3 »	42.	Chanson des Chasseurs. 3 »
9.	La jeune Religieuse.	4 50	26.	Le Chant de la Caille.	3 »	43.	La Plainte du Pâtre. 3 »
10.	Marguerite.	4 50	27.	Suleika.	4 50	44.	Le Mal du Pays. 4 50
11.	Les Plaintes de la jeune Fille.	4 50	28.	La Vision.	3 »	45.	A la Mort. 2 »
12.	La Poste.	3 »	29.	Les Regrets.	3 »	46.	Désir de voyager. 4 50
13.	Le Roi des Aulnes.	4 50	30.	L'Exilé.	3 »	47.	Les Larmes gelées. 3 »
14.	Rosemonde.	3 »	31.	Sois toujours mes seules amours.	3 »	48.	La Couleur favorite. » »
15.	La Rose.	3 »	32.	L'Écho.	3 »	49.	Bonjour. » »
16.	La Sérénade.	3 »	33.	Pressentiment du Guerrier.	3 »	50.	Impatience. » »
17.	L'Illusion.	3 »	34.	Chansonnette du Ruisseau.	» »	51.	Dans le lointain. 4 50
						52.	Salut fraternel. 4 50

AU 1er AVRIL PROCHAIN, en vente chez **AUGUSTE DESREZ**, éditeur, 50, rue Neuve-des-Petits-Champs. 1995

DÉCEPTIONS,

ROMAN DE MŒURS,

Par M. AUG. THOMAS. — 2 forts vol. in-8. Prix : 15 fr.

En vente chez BELIN-MANDAR, 5, rue Christine; H. HACHETTE, 12, rue Pierre-Sarrazin ; RORET, 10 bis, rue Hautefeuille ; DELALAIN, 5, rue des Mathurins-Saint-Jacques ; GAYET et LEBRUN, 6, rue des Petits-Augustins ; et chez DIDIER, 47, quai des Augustins.

ALPHABET ENCYCLOPÉDIQUE DU XIXe SIÈCLE.

OU RÉSUMÉ ÉLÉMENTAIRE DES CONNAISSANCES HUMAINES, contenant les matières suivantes exposées dans un ordre qui fait ressortir essentiellement la **PHILOSOPHIE** des faits littéraires, historiques et scientifiques :

Illustrations poétiques et littéraires, avec notes explicatives et analytiques ; cours de religion, de morale et de philosophie, géographie, statistique, histoire, mœurs, lois et coutumes, biographie morale, philosophique et politique ; revue des plus beaux siècles du génie humain, inventions, découvertes et fondations, logique et rhétorique, musique, droit et législation, architecture, agriculture, physique, chimie, géométrie, mécanique, astronomie, hydrographie, histoire naturelle, zoologie, botanique, minéralogie, géologie, anatomie, physiologie, hygiène, vocabulaire scientifique contenant l'étymologie et la définition de sciences, qui renferme dans leur cercle l'immensité des connaissances de l'homme, etc., etc., par VANDEREST, professeur de littérature et d'histoire. Prix, 3 fr. 75 c. Un beau volume in-12 de plus de 600 pages, beau papier, caractères compactes, contenant la matière de plus de quatre volumes de l'in-8° ordinaire. 1934

TOILES DE FIL, LINGE DE TABLE, BLANC DE COTON,

Rue de Cléry, 23, JOSSELLE et BOUÉ, au fond de la cour.

Cette maison qui, ne faisait que la vente en GROS, a ouvert des magasins pour la vente en DÉTAIL. Le petit comme le grand consommateur trouvera dans ce vaste établissement un assortiment toujours complet de tout ce qui concerne le BLANC de FIL et le BLANC de COTON. 1472

TRAITÉ DES PARALLÈLES.

PREUVE DE L'AXIOME D'EUCLIDE, PAR LES PROPRIÉTÉS DES SPIRALES ÉQUIANGULAIRES. Ouvrage écrit en anglais, par le lieut.-colonel THOMPSON, membre de la Société royale et du Collége de la Reine à Cambridge.— Se vend chez *Bachelier*, quai des Augustins, 55. Prix 2 fr. 2018.

AVIS.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Le Directeur général de la Compagnie Française du Phénix a l'honneur de prévenir MM. les Actionnaires que les intérêts et dividende du semestre échu, seront payés, à dater du 1er avril prochain, à la caisse de la Compagnie, rue de Provence, n. 30.

Le directeur-général,
Signé PALLARD.

Paris, ce 27 mars 1840. 2007.

VENTES IMMOBILIÈR.

Etude de Me Guidou, avoué à Paris, rue de la Vrillière, n. 2, ci-devant et actuellement rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 62.

Adjudication préparatoire, le samedi 4 avril 1840,

Adjudication définitive, le samedi 25 avril 1840,

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, une heure de relevée,

D'UNE MAISON sise à Paris, boulevard du Temple, n. 25, au coin de la rue Charlot, connue sous le nom du CADRAN BLEU, et exploitée en restaurant.

Louée par bail principal, 9,800 fr.

Impôt foncier, 680 fr.

Toutes les glaces, les chaudières, cylindre pour la vaisselle, réservoirs et cuviers en plomb font partie de la vente.

Mise à prix, 120,000 fr.

S'adresser, pour les renseignemens :

A Me GUIDOU, avoué-poursuivant, dépositaire des titres de propriété ;

A Me RODIMENT, avoué à Paris, rue Monsigny, 3 :

A Me FÉLIX HUET, avoué à Paris, rue Feydeau, n. 20 ;

A Me NORÉS, notaire à Paris, rue de Cléry, n. 5. 1989.

Chambre des Notaires.

Etude de Me Bertinot, not. à Paris.

Adjudication en la chambre des notaires, place du Châtelet, le mardi 28 avril 1840, par le ministère de Me BERTINOT, l'un d'eux, d'UNE GRANDE PROPRIÉTÉ, propre à toute espèce d'établissemens industriels, sise à Paris, rue St-Sébastien, 44, et quai Valmy, près le canal, en 3 lots qui pourront être réunis, sur la mise à prix, le 1er de 60,000 fr., le 2e de 74,000 fr., le 3e de 68,000 fr. — S'adr. à Me BERTINOT, notaire, rue Richelieu, n. 28, chargé de vendre plusieurs maisons Chaussée-d'Antin et faubourg St-Germain, et des HERBAGES en Normandie, et à M. Mouchonnet, architecte, rue de la Tour-d'Auvergne, n. 20. 1961—2.

Etude de Me Berceon, not. à Paris.

Adjudication définitive, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de Me BERCEON, l'un d'eux, le mardi 21 avril 1840, heure de midi, sur la mise à prix de 350,000 fr.,

DU DOMAINE DE CARROIS, sis commune de Bailly-Carrois, arrondissement de Melun, département de Seine-et-Marne, à 3 kilomètres de Melun, consistant en château, jardin potager et parc anglais de 12 hectares, belle ferme de 154 hectares 68 ares, en terres, prés, pâtures et bois. Produit net, 9,373 fr. 70 cent.

S'adresser à Paris, à Me BERCHON, notaire, rue Saint-Honoré, 346, dépositaire du cahier des charges ; et sur les lieux, au propriétaire ; et à Naugis, à M. BÉGUE, rue de l'Église. 1786—3.

VENTES MOBILIÈR.

A vendre 500 fr., secrétaire, commode, lit, table de nuit, lavabo, table de jeu, table de salon, six chaises ; 450 fr., meuble de salon complet. S'adresser au concierge, rue Traversière-St-Honoré, 41. 1304

AVIS DIVERS.

BANDAGES

Nouveaux, surfins, imperceptibles sous les pantalons colans. CH. POULET, bandagiste-herniaire, passage de l'Ancre, n. 12, donnant rue Saint-Martin, 171. 1910.

COMPRESSES

LEFEBDRIEL, un centime. Faubourg Montmartre, n. 78. 1473.

L'OLÉINE de GUERLAIN

est universellement reconnue supérieure à toutes les pâtes de toilette pour BLANCHIR et

ADOUCIR LA PEAU

et l'avantage qu'elle a de ne contenir ni savon, ni potasse, ni aucun autre caustique, la rend seule propre à prévenir et guérir les gerçures, le hâle et tous les inconvéniens du froid. GUERLAIN est seul breveté pour la

LOTION de GOWLAND

si justement appréciée pour son efficacité contre les ROUGEURS, les BOUTONS, les

TACHES DE ROUSSEUR

les TANNES, les ÉPHÉLIDES, et toutes les défectuosités de la peau. Ces deux articles ne se trouvent que dans son magasin de parfums et de cosmétiques, rue de Rivoli, 42. 2012.

EAU O'MEARA contre les MAUX DE DENTS

Elle calme la plus vive DOULEUR et évite l'engorgement des GENCIVES, 1 f. 75 c. le flacon. PHARMACIE place des Petits-Pères, 9, à PARIS, et dans toutes les villes 1411

SURDITÉ ET MIGRAINE.

Guérison de ces deux maladies (non la surdité originelle). Broch. de 160 pages, 4e édit., entièrement refondue et considérablement AUGMENTÉE, par le Dr MENE, contient ses DÉCOUVERTES et les documens pour se guérir soi-même par un traitement simple fait à l'OREILLE. Le grand nombre d'attestations et de guérisons qu'elle contient, opérées dans les cas JUGÉS INCURABLES, sur les diverses classes de la société, ne laissent pas d'incertitude sur le MÉRITE de la DÉCOUVERTE. Prix de cet ouvrage, 2 fr. 50 c. et 3 fr. par la poste. Prendre un bon dans ses bureaux et l'envoyer franco à l'auteur, rue Jacob, 6, qui le fait passer franco. Et à Angoulême, chez Hileret. Bordeaux, Tapie, rue Judaïque. Lyon, Aguettant, rue Saint-Côme, 8. Orléans, Paque. Nantes, Vidie. Rouen, Beauclair, etc. 1693

SPÉCIALITÉ POUR MEUBLES,

CI-DEVANT RUE SAINT-DENIS, 166.

DUMENY-CHEVALIER

ACTUELLEMENT BOULEVARD POISSONNIÈRE, 4 BIS,

En face la rue du Sentier.

Damas de laine, étoffes brochées laine et soie, mousselines unies et brodées, etc. 1539

Les MAUX D'ESTOMAC

Pertes blanches, suppressions, pâles couleurs, sont guéries par les pastilles de LACTATE DE FER. Chez Fornier, rue Saint-Denis, 319. 1909

MAISON D'ACCOUCHEMENT

De Mme MESSAGER, sage-femme de la Maternité de Paris, place de l'Oratoire, 4, en face du Louvre, au coin de la rue du Coq.—40 fr. pour l'accouchement et les neuf jours, logement et service particulier. On traite de gré à gré pour toutes les époques de la grossesse. — Consultation tous les jours pour les maladies des dames. — NOTA. Les dames trouveront toujours dans l'établissement des layettes au prix de 25 fr. et des nourrices à celui de 13 fr. et au-dessus. 2013

4 fr. la boîte de 72 pralines. **PRALINES DARIÈS** Par brevet d'inv. et de perfect.

AUX GUÉRIES PURS et COMPOSÉS, d'une SAVEUR EXQUISE et sans NAUSÉES, seules INFAILLIBLES, pour la guérison parfaite et SANS RECHUTE possible, des ÉCOULEMENS les plus rebelles, GONORRHÉES, FLUEURS BLANCHES. *Leur digestion est plus prompte, leur action plus sûre* que les préparations de COPAHU. Chez DARIÈS, pharm., rue des Nonaindières, 13. Paris. — DÉPOTS chez tous les pharm. de France et de l'étranger. 1482

EAU DE PRODHOMME

PHARM. B. DU ROI, R. LAFFITTE, 30.

Cette eau dentifrice blanchit les dents, prévient la carie, fortifie les gencives, enlève l'odeur du cigare, et communique à l'haleine un parfum agréable. 3 fr. 1385.

Pharmacie Colbert, passage Colbert.

Pilules Stomachiques

Seules autorisées contre la *constipation, les vents, la bile et les glaires*. 3 f. la boîte. 1435.

FEUILLE DE COMMERCE.

PARIS. — BOURSE du 27 mars.

CHANGES. — Peu d'affaires ce matin. Le Londres faible malgré quelques demandes à un et deux mois. Naples moins recherché. Lyon demandé.

MARCHANDISES. — Esprit 3/6 disponible et courant du mois, 85 fr.; avril, 82 fr.; 4 mois d'été, 81 à 83 fr.; derniers mois, 86 à 88 fr. Savon disponible, esc. 17 p. cent, ordre de livraison, 16. Huile de colza disponible, 94 fr.; courant du mois, 95 fr.; avril, 95 fr.; 4 mois d'été, 97 à 98 fr.; 4 derniers mois, 101 fr. Lille, colza, 86 fr.; voiture, sans expédition.

MARCHE AUX FOURRAGES

(Du 27 mars.)

500 kilogrammes.

FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Foin, 1re qualité	57	à 59 f.
2e qualité	52	54
3e qualité	48	50
Luzerne, 1re qualité	53	56
2e qualité	50	52
3e qualité	»	
Regain de luzerne 1re qualité	53	55
2e qualité	»	»
3e qualité	»	»
Sainfoin 1re qualité	»	»
2e qualité	»	»
3e qualité	»	»
Trèfle, 1re qualité	47	48
2e qualité	»	»
3e qualité	»	»
Paille de blé 1re qualité	40	42
2e qualité	37	38
3e qualité	»	
Id. de seigle 1re qualité	36	38
2e qualité	34	35
3e qualité	»	»
Id. d'avoine 1re qualité	54	55
2e qualité	50	52
3e qualité	»	»
Avoine, l'hectolitre	3	»

MARCHÉ DE POISSY.

du jeudi 26 mars.

	Amenés.	Vendus.	Prix.
Bœufs	1319	1334	63 à 53
Vaches	24	23	» 44
Veaux	772	764	73 » 55
Moutons	5,765	5,291	68 » 50

HAVRE, 25 mars.

COTON.

50 b	Louisiane	85 »
50 »	dito	84 »
100 »	dito	82 50
29 »	dito	77 »
203 »	dito	77 »
127 »	dito	76 »
12 »	dito	89 »
51 »	dito	84 »
21 »	dito	83 50
41 »	dito	81
26 »	dito	72 »
195 »	dito	71 »
21 »	dito	70 »
56 »	dito	69 »
8 »	Mobile	82 »

992 balles.

SUCRE.

30 bqs	brut, disp.	61 »

HUILE DE BALEINE.

37500 kil.	disp.	34 »
25000 kil.	liv. par Avenir, de Nantes, à sa bonne arrivée	34 50
50000 kil.	dito dito	34 75
25000 kil.	dito dito	35 »
12500 kil.	à livrer du 15 mai à fin juin	35 50
25000 kilog.	à livrer du 1er mai à fin juin	34 75
25000 kil.	à livr. du 1er au 15 mai.	35 25
12500 kil.	à livrer du 15 mai au 30 juin	35 50

— Du 26 mars.

COTON.

100 b	Louisiane	80 »
24 »	dito	78 »
26	dito	76 »
58 »	dito	70 50
23 »	Mobile	86
23 »	dito	82 50
135 »	dito	65 50

389 balles.

BORDEAUX, 24 mars.

PRIX COURANT DES EAUX-DE-VIE ET DES SPIRITUEUX.

Eau-de-vie d'Armagnac nouveau	L'hectolitre.		
—Marmande	52 50	à	» »
—Pays	50 50	à	» »
—Languedoc	48 »	»	» »
—Cognac-Saintonge	» »	à	» »
—Id. Bordeaux, pr. de Londres	» »	à	» »
—Idem, 4e pr. d'Amérique	» »	à	» »
—Esprit 3/6	73 50	à	73 »
Tafia, suivant la qualité	» »	à	» »

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

Jugemens du 26 mars.

Le sieur DUPONT, ex négociant, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 99, maintenant chez le sieur Grenier, rue Beauregard, n. 8. Juge-commissaire, M. Renouard. Syndic provisoire, M. Decaix, rue Monsieur-le-Prince, 24.

Le sieur CARTELET, plombier mécanicien, quai d'Orsay, 3. Juge-commissaire, M. Henry. Syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

Le sieur GRANDHOMME, marchand de nouveautés, rue des Vieux-Augustins, 69. Juge-commissaire, M. Courtin. Syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

Le sieur PERCET, ex-limonadier, passage du Saumon, 2. Juge-commissaire, M. Courtin. Syndic provisoire, M. Pascal, rue Tiquetonne, 10.

Le sieur LOUDOUZE, md de vins à la Gare, commune d'Ivry, boulevard de l'Hôpital, n. 10. Juge-commissaire, M. Renouard. Syndic provisoire, M. Dupuis, rue de Grammont, 10.

La dame veuve TRANCHEPAIN, marchande à la toilette, faubourg Saint-Martin, 38. Juge-commissaire, M. Henry. Syndic provisoire, M. Thiebaut, rue de la Bienfaisance, 2.

ASSEMBLÉES DES CRÉANCIERS.

Du 28 mars.

CONCORDATS.

Faillite Girardot, à 1 heure.

SYNDICATS.

— Louvet, à midi.
— Lefebvre, à midi.
— Delaunay, à midi.
— Caron, à midi.

VÉRIFICATIONS.

— Exmelin, à midi.
— Baussent, à midi.
— Wolfschlaeger, à midi.

CLOTURES.

— Moëkel et femme, à midi.

SPECTACLES DU 28 mars.

7	*Académie.*—
7	*Français.* — Cinna. Fausse Agnès.
7	*O.-Comique.* La Fille du Régiment la Symphonie.
7	*Italien.* — Il Pirata.
7	*Renaissance.* — La Fille du Cid.
7	*Gymnase.* — La Grand'Mère, les Enfans de troupe.
7	*Vaudeville.* — Un Secret, la Porte cochère.
7	*Variétés.* — Le Chevalier de Saint-Georges, les trois Epiciers.
7	*P.-Royal.* — Le Fumiste, Richelieu, Indiana.
6	*P.-St-Martin.*—
6	*Ambigu.* — Un Souper, l'Ouvrier.
6	*Gaîté.*—Prussiens en Lorraine, Jean.
7	*Comte.*—Pauvre Enfant, la Belle.
6	*C.-Olympique.*—La Ferme de Montmirail, le Md. de Bœufs.
6	*Folies.* — Postillon, Mère Godichon, Roland.
6	*St-Antoine.*— Les Enragés, Colonel, Turiaf, un Duel, l'Apprenti.
6	*Panthéon.*— La Poudre, une Malice.
6	*St-Marcel.*—Francesco, Claire.
6	*G.-Enfantin.*—Un Page, Jeunes Filles, Normande, Arthur.

Le Gérant, L. VÉRON.

Imprimé par FAIN, rue Montmartre, 121.